ARRONDISSEMENT de DIEPPE

CANTON de LUNERAY

Mairie de SAINT OUEN DU BREUIL

Arrêté Municipal

Permanent de circulation

Limitation de vitesse (RD 253) AR n°26

Limitation à 30km/h et 20km/h

VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Route,
- L'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- L'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,
- L'arrêté n° 2014-12 du 23 janvier 2014 de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime portant délégation de signature
- La demande présentée par la Maire de SAINT OUEN DU BREUIL

CONSIDERANT:

Que sur la RD n° 253, du PR 12+895 au PR13+465, sur la commune de Saint Ouen du Breuil, il y a lieu de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité publique des usagers de la voirie départementale.

ARRETE

Article 1er:

La vitesse de circulation des véhicules sur la RD n° 253 sera limitée à 20 km/h, dans les sections comprises entre le PR 12+895 et le PR 13+145, et à 30km/h dans les sections comprises entre les PR 13+145 et 13+465 sur la commune de ST OUEN DU BREUIL dans les deux sens.

Article 2:

Des panneaux conformes à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière sont apposés afin de signaler les prescriptions applicables aux usagers de la voie : Rue Gustave Flaubert sur la RD 253 jusqu'à l'angle de la Rue Guillaume le Conquérant.

Article 3:

Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1er.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de Pavilly-Barentin

Pour information:

Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours

158 Rue Gustave Flaubert 76 890 St Ouen du Breuil Tel : 02 35 32 58 02 contact@mairiestouendubreuil.fr

Monsieur le Directeur du SAMU Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de le Mer Agence départementale de Clères

> La maire, Nicole DEHAIS

Le mercredi 3 novembre 2021

Le Maire, Nicole DEHAIS